



La société S3D
(Solutions pour les Déchets et le Développement Durable),
basée à Nantes vient de recevoir le
« Prix Actine Stratégie Innovact »
pour sa technologie Valorfat
qui permet de fabriquer
du bio-carburant
à partir de graisses animales.

récompensée pour son bio-carburant



S3D est spécialisée dans la valorisation énergétique des déchets organiques. En d'autres termes, elle offre la possibilité aux industriels disposant de ce type de déchets de produire de l'électricité grâce à la co-génération.

Le procédé a été inventé au début des années 2000 par Anthony Kerihuel alors qu'il réalisait une thèse à l'Ecole des mines de Nantes (EMN). Il se rend compte, juste après la crise de la vache folle, que des tonnes de graisses animales interdites sont stockées. Il a alors l'idée de transformer ces déchets en biocarburant, lequel réussit à faire tourner un moteur diesel sans avoir à le modifier. Il constate en plus que son biocarburant rejette 50% de particules et d'oxydes d'azote de moins que le gasoil.

Après avoir breveté son procédé en 2005, Anthony Kerihuel décide deux ans plus tard de s'associer à Luc Gerun, spécialisé quant à lui dans la gazéification du bois et de la paille, afin de créer S3D.

David Guianvarch les rejoint peu de temps après en tant que responsable administratif et financier.

Une première subvention ministérielle de 150.000 € leur est attribuée, ce qui leur permet de tester en réel en décembre 2010 leur innovation dans une fabrique d'andouilles d'Ille-et-Vilaine. Le test est concluant. Lors de la fabrication, la graisse est récupérée par décantation à partir du jus d'andouille, puis transformée en microémulsion par une formulation brevetée qui repose sur l'ajout d'une fraction d'éthanol et d'une fraction d'eau.

A ce jour, on recense en France une vingtaine d'usines similaires. Comme « Avant, l'industriel payait des prestataires pour être débarrassé de ces graisses animales, explique Anthony Kerihuel. Lesquelles étaient ensuite transformées en cosmétiques ou en

huiles. Maintenant, il gagne de l'argent, les excédents d'électricité sont revendus à EDF. » Les Etats européens ont pour obligation d'atteindre 10 % d'énergies renouvelables pour le secteur des transports en 2020 et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 35 % dès 2010 puis de 50 % à partir de 2017. S3D a encore de beaux jours devant elle.

